



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 14 décembre 2022**

---

PV 4-2022

## **1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES**

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi qu'un représentant de la presse. En guise de clin d'œil, elle remercie celles et ceux qui ont renoncé à voir le match de football du soir-même pour être présents.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire.

### **Quorum**

33 membres présents, 12 membres absents excusés.

### **Ordre du jour et documents**

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 18 novembre 2022. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 7 et 8, réponse au postulat de M. Yves Trottet « Enjeux d'une mobilité sécurisée », procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 et annexes y relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

La Présidente annonce que le point 9 « Rapport de la commission chargée d'étudier la création d'un fonds d'entraide destiné aux citoyens de Vufflens-la-Ville » doit être retiré de l'ordre du jour. En effet, le Bureau a voulu (trop) bien faire pour que la demande émanant du dernier Conseil communal soit traitée lors de la présente séance. Cependant, le Bureau s'est rendu compte par la suite que, pour que ce sujet puisse valablement être pris en considération, il aurait fallu qu'il soit déposé sous la forme d'un postulat. La Présidente remercie sincèrement la commission *ad hoc* d'avoir consacré du temps pour étudier le sujet, mais elle souligne que ce temps n'est pas perdu, car l'analyse effectuée pourra être réutilisée si un postulat est déposé en 2023. D'entente avec le Président de la commission *ad hoc*, M. Joseph Vanderweckene, ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

Le nouvel ordre du jour est ainsi modifié : le point n° 10, « La Minute des délégués », devient le point n° 9, le point n° 11, « Divers et propositions individuelles », devient le point n° 10.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 est accepté à la large majorité par 30 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Mme Stéphanie Reda annonce les dates des cinq séances du Conseil communal de 2023 : les mercredis 8 mars, 3 mai, 21 juin, 11 octobre et 13 décembre (20h, Grande salle).

A la demande de la Municipalité, le Bureau a procédé à la nomination de deux commissions consultatives bipartites (dites « mixtes ») au sujet de projets que la Municipalité présentera par la suite. Les membres du Conseil concernés seront avertis rapidement et la composition desdites commissions sera également transmise à la Municipalité en fin de séance.

La Présidente fait part de la démission du Conseil communal de M. Julien Humair, lequel a adressé un courrier daté du 10 décembre 2022. Son remplacement est prévu pour la séance du mois de mars 2023, la dernière

des « viennent-ensuite », Mme Sandra Humair, sera en effet contactée prochainement. Des élections complémentaires devront donc être organisées en 2023.

Par ailleurs, Mme Stéphanie Reda rappelle aux président-e-s des commissions que le formulaire « Indemnités et débours » (disponible sur Intranet) est à transmettre à Mme Dominique Nijenhuis, boursière, au plus tard le 20 décembre 2022.

Elle annonce également l'intervention de M. Dominique Blanc au point 10 « Divers et propositions individuelles ».

## **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC**

En préambule, M. le Syndic prie le Conseil communal de bien vouloir excuser l'absence de Mme la Municipale des finances Chantal di Lallo, qui est souffrante.

### **Zone industrielle de la Plaine**

Un des derniers permis de construire conséquent vient d'être délivré dans la zone pour la construction d'un poste de distribution de carburant avec lavage, un shop, des bureaux et un appartement de gardiennage.

Quant à la société Demaurex SA, qui construit sur la parcelle communale 930, la construction devrait se terminer ce printemps. Le site sera mis en fonction rapidement afin de permettre à cette entreprise de déménager d'Ecublens avant l'été comme prévu.

### **Risque de pénurie**

Conformément à la demande de la Préfecture, un plan de continuité en cas de pénurie de gaz et d'électricité a été établi et un PRU à savoir un point de rencontre d'urgence a été désigné, lequel se situera à l'Administration communale. Il sera équipé en fonction des recommandations cantonales dès la mi-janvier.

### **Préavis à venir**

Il nous tient à cœur de vous indiquer les préavis que nous souhaitons présenter lors des séances du Conseil communal à venir. Cependant, il arrive qu'ils ne soient pas toujours prêts en temps opportun, car des données sont manquantes ce qui peut créer certaines attentes ou confusions.

Toutefois, et comme nous souhaitons continuer de vous donner les grandes lignes sur lesquelles nous travaillons, les préavis sont annoncés à titre indicatif et non définitif. Cette précision étant faite, et avec les réserves d'usage, nous vous informons qu'à la séance de mars, la Municipalité ambitionne de vous soumettre les trois objets suivants :

- réponse au postulat de Samuel Berthoud sur le PECC
- un préavis modifiant la couverture et l'isolation de la salle de sports avec la pose de panneaux photovoltaïques
- un préavis modifiant le Règlement du Conseil communal comme souhaité par la commission ad'hoc.

Quant au préavis relatif aux chemins AF, nous prévoyons de vous le soumettre lors de la séance du mois de mai, avec un autre préavis relatif au renforcement de conduite d'eaux claires de la Grand-Rue avec la création d'un trottoir et réfection de la route.

## **M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL**

### **Gravière du Moulin d'Amour**

Lors de la présentation publique d'Impact-Concept et Orllati du 23 mars 2022, un slide présentant le secteur avec présence significative de gravier [traitillé rouge] montrait également le périmètre qui, en 2013, aurait pu faire l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter auprès du canton.

Ce secteur [entouré de jaune et vert] englobait, entre autres, trois petites parcelles privées dont une appartenant en copropriété à un membre de la Municipalité.

- Ce support a provoqué des rumeurs faisant état d'intérêt personnel d'un membre des autorités.
- Par souci de clarté, la Municipalité a demandé à Orllati de définir avec précision le périmètre qui, en cas d'accord communal, ferait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation auprès du Canton.
- Orllati nous a fait parvenir un plan définissant la zone en question ainsi qu'une lettre nous indiquant les numéros des parcelles concernées.
- Tant le plan [comme vous pouvez le constater] que le courrier excluent les trois petites parcelles dont il est question. Par conséquent, à ce jour et sur la base des documents précités, toute rumeur d'intérêt personnel n'est donc pas fondée.

### **Domaine de l'eau**

Grâce aux micros sur nos vannes de réseau, nous avons découvert une modeste fuite sur la conduite du chemin latéral de la route de Bovon. La réparation a été réalisée dans les meilleurs délais. Elle a nécessité une coupure d'eau. Merci aux bordiers pour leur compréhension face aux inconvénients.

### **Sécurité dicastère forêt**

A la suite de la chute d'un arbre au niveau du chemin des Berges longeant la Venoge, nous avons fait marteler quelques arbres dangereux qui seront abattus au début du mois de février. Le chemin donnant accès à la gare sera donc fermé une journée entre 9h et 17h. Nous vous invitons à consulter le prochain BIOV, tout comme le site Internet, afin de connaître la date exacte de l'abattage. Quelques jours auparavant, nous poserons une signalisation afin d'informer les usagers du chemin se rendant à la gare ou se promenant.

## **MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

### **PECC (Plan Energie et Climat Communal)**

Dans le cadre de la mise en place du PECC, la Municipalité travaille avec la société Impact Concept depuis quelques mois afin d'identifier les différents thèmes sur lesquels elle pourra s'appuyer pour la mise en place de son plan. Dans ce cadre, le premier versement de la subvention nous est déjà parvenu en avril 2022. Dès lors, nous avons une année afin de remettre au Canton notre Plan communal.

Dans un souci de transparence et d'implication de l'ensemble de la population, la Municipalité a demandé au bureau du Conseil de nommer 3 membres afin de constituer une commission mixte (3 membres du législatif et 2 membres de l'exécutif) qui travaillera sur l'élaboration et la mise en place du PECC, toujours en collaboration avec Impact Concept.

La première mission de la commission sera l'élaboration d'un sondage qui sera transmis à l'ensemble de la population et qui aura pour but de faire ressortir les thèmes ou les points qui lui tiennent le plus à cœur et qui lui semblent importants d'intégrer au PECC.

Ce sondage sera envoyé courant janvier 2023 par voie d'un tout ménage. Les réponses seront transmises à la Commune par voie papier ou électronique. Les résultats seront restitués à la population lors d'une séance publique qui aura lieu fin mars 2023.

## **Ecole secondaire**

Le 14 décembre 2022, juste avant le Conseil communal, l'entreprise Bobst est venue présenter aux élèves du secondaire et à leurs parents ses différentes filières d'apprentissage.

Pour ce faire chaque élève de 9-10 et 11 S habitant Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Sainte-Croix a reçu une invitation personnelle à participer à cette séance. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

## **Petite enfance**

Mme Laura Ryttemeyer, responsable de la structure d'accueil préscolaire les Lucioles depuis maintenant 10 ans va quitter le réseau en cette fin d'année et s'orienter vers de nouveaux horizons. La Municipalité tient à la remercier pour la bonne collaboration et la bonne entente qui ont toujours permis de travailler au mieux ensemble. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour la suite de sa carrière et de sa vie personnelle.

Mme Crista Progin, jusqu'alors responsable de l'UAPE les Lionceaux, reprendra dès le début d'année 2023 la direction des deux structures d'accueil pré et para scolaire de Vufflens-la-Ville. Nous lui souhaitons tout le meilleur dans ses nouvelles fonctions et nous nous réjouissons de pouvoir continuer à travailler avec elle.

## **Manifestations**

Le 10 novembre 2022 devait avoir lieu la soirée des nouveaux habitants. Malheureusement, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, nous nous sommes vus contraints de reporter cette soirée à l'an prochain. Nous nous excusons encore auprès des personnes qui avaient répondu présentes et espérons les rencontrer en 2023.

Le vendredi 11 novembre 2022, une délégation municipale a reçu 6 jeunes citoyens de 18 ans au restaurant le Marteley afin de marquer leur passage à la majorité. Ce fut une soirée fort sympathique riche en échanges aussi bien pour les jeunes entre eux qu'avec les membres de la Municipalité.

Ces dernières semaines, nous avons pu fêter deux nonagénaires de notre village avec pour chacune une visite d'une délégation municipale afin de leur présenter tous nos vœux et leur apporter un présent pour l'occasion. Ainsi, le 7 novembre, nous avons rendu visite à Mme Onorina Decrausaz qui nous a reçu avec son époux. Le 12 décembre Mme Irène Bridy nous a reçu en compagnie de son fils. Un grand merci pour leur accueil et, à nouveau, nous leur formulons tous nos bons vœux.

Le 6 décembre 2022, la Commune a ouvert sa fenêtre de l'Avent autour d'une bonne soupe. Pour renouer avec la tradition, des cornets de Noël ont été distribués aux enfants du village qui sont venus nombreux et nous nous en réjouissons.

**MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE** – *communications lues par Mme Caroline Jaugey*

## **Piscine intercommunale de Cossonay**

La piscine sera fermée du **24 décembre à 13h00 au 2 janvier 2023**.

Pour marquer la nouvelle année, elle sera ouverte gratuitement au public **le 7 janvier**, toute la journée. Profitez-en pour venir découvrir un lieu propice aux sports aquatiques !

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet sous la rubrique « Dernières actualités » ou directement sur le site de la piscine : <https://aspicoss.ch>.

## **Le Coup de balai**

A vos agendas ! Le Coup de balai aura lieu le 25 mars 2023. Nous nous réjouissons de participer à cette action et vous attendons nombreux lors de cette journée. De plus amples informations et les bulletins d'inscriptions se trouveront dans le prochain BIOV.

## **BIOV**

Vous aurez peut-être remarqué que nous avons changé la qualité du papier de notre bulletin d'informations. Soucieux de répondre au développement durable, nous l'imprimons désormais sur du papier 100% recyclé certifié « Ange bleu » (papier répondant à des critères techniques et environnementaux sévères tels que l'exclusion de substances dangereuses et l'usage de fibres issues à 100% de vieux papiers).

## **M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL**

### **Mobilier urbain**

A la fin des vacances scolaires d'automne, l'entreprise « Les meubles du Bûcheron » nous a livré une magnifique table en mélèze, ce qui clôt le préavis n° 1/2022.

### **Contrôles de vitesse**

Durant le mois d'octobre, la Gendarmerie est venue à trois reprises faire des contrôles de vitesse dans la Grand-Rue soit :

- Le 06.10 de 6h10 à 7h55
- Le 26.10 de 6h10 à 8h30
- Le 13.10 de 8h35 à 10h05

Au total, il y a eu 679 véhicules contrôlés et 21 conducteurs dénoncés. Le taux d'infraction à Vufflens-la-Ville se monte donc à 3.09 %.

A titre indicatif, le taux d'infraction pour le canton durant la même période est de 3.39%.

En novembre 2 autres contrôles ont aussi eu lieu :

- Le 01.11 à la rte de Bovon, de 11h25 à 13h00 véhicules contrôlés 122/ véhicules dénoncés 0
- Le 22.11 à la Grand-Rue, de 6h35 à 8h35 véhicules contrôlé 413/ véhicules dénoncés 9

Pour résumer, 535 véhicules contrôlés, 9 conducteurs dénoncés, taux d'infractions 1,68%.

Pour le canton durant la même période le taux est de 3,7 %.

### **Eclairage public**

Depuis le 6 décembre, certains tronçons de réverbères sont équipés d'horloges. Ils seront éteints de minuit à cinq heures, sauf dans le Cuvillard qui restera éclairé toute la nuit.

Il en va de même pour une partie de l'Arzillier durant les soirées du weekend afin de rendre le chemin plus sûr aux personnes qui rentrent avec le train pyjama.

## **5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2022 : « BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023 »**

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

En préambule au budget, M. le Syndic Olivier Duperrut donne lecture d'un avant-propos rédigé par Mme la Municipale des finances, Chantal di Lallo :

*Comme vous avez pu le constater, nous vous présentons un budget équilibré et, pour la 1<sup>ère</sup> fois, positif !*

*Ce bon résultat provient notamment des rentrées d'impôts plutôt optimistes des personnes physiques, lesquelles sont stables depuis quelques années, sans compter que la ZI de la Plaine commence à générer des revenus d'impôts toujours plus conséquents.*

*Bien que ce budget présente un excédent de Fr. 13'200.-, nous avons tenu compte d'une hausse des charges énergétiques en appliquant l'augmentation communiquée par nos fournisseurs. Il a également été prévu de renforcer le personnel de l'Administration communale afin de soutenir les membres en place.*

*D'autre part et afin de permettre à notre village de se développer dans de bonnes conditions, nous avons prévu diverses études dont l'établissement d'un plan de mobilité, l'aménagement des deux ZUP, l'établissement d'un bilan énergétique des bâtiments communaux et la mise en place d'un PECC dont le montant global se monte à Fr. 126'000.-. Grâce à ces études et avec l'approbation de votre Autorité, des projets concrets pourront être mis en place et permettre d'autres soutiens et infrastructures à notre population.*

*De manière immédiate et afin de soutenir nos citoyennes & citoyens au vu de l'inflation annoncée, nous avons décidé d'allouer une aide sociale à toutes les personnes de plus de 19 ans, laquelle sera distribuée via la taxe déchets dont la facture sera exceptionnellement mise à zéro en 2023.*

*Pour terminer, nous vous rappelons que les principales différences avec le budget 2022 sont décrites dans les commentaires en regard des chiffres.*

### **Rapport de la Commission des finances**

Le rapport de la Commission des finances, composée de M. Ludovic Jaugey, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Julien Humair, Pierre-André Vullioud, et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 12 décembre 2022.

Le rapport est lu par M. Ludovic Jaugey, Président.

Comme d'habitude, Mme Stéphanie Reda, Présidente, propose de passer le budget en revue chapitre par chapitre.

### **Discussion**

- Au chapitre I p. 6, rubrique 110.3151, concernant la fusion des bases de données de la bourse et du contrôle des habitants, M. Samuel Berthoud a le souvenir que, lorsque ce sujet avait été évoqué par la COGEST, ces deux bases de données étaient cantonales et que le secrétariat municipal ne faisait « que » la saisie des données. Est-ce qu'il y a des bases de données internes à la Commune qu'il faudrait fusionner ?
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, l'informe que, pour le moment, sa base de données pour la bourse n'est pas reliée à celle du contrôle des habitants. Ainsi, toutes les mutations du contrôle des habitants doivent être rentrées manuellement dans la base de données de la bourse. Elle précise cependant qu'il est tout-à-fait possible de relier ces deux bases de données.
- A la page 1, rubrique 110.3011, M. Guillaume de Buren constate qu'une ressource supplémentaire à 50% sera engagée. S'il comprend bien, il s'agit d'une augmentation pérenne du personnel administratif de la Commune.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme. Il précise toutefois que le taux d'activité ne sera peut-être pas de 50%. La Municipalité est actuellement en train de revoir les cahiers des charges du personnel afin de redistribuer les tâches pour travailler au plus juste et au plus précis. C'est un chantier qui pourra être réalisé si le budget 2023 est accepté.
- M. Michel Equey souhaite connaître le montant qui est attribué au Venoge Festival (rubrique 110.365, p. 4).
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond qu'il s'agit de CHF 1.- par habitant.
- M. Michel Equey s'interroge également sur la répartition entre les communes pour les cartes CFF (rubrique 180.352, p. 6).

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, l'informe que la répartition se fait en fonction de l'utilisation de l'ensemble des cartes CFF. S'y ajoutent quelques taxes administratives. Si les cartes sont très bien utilisées, la facture à la fin de l'année est relativement modeste ; si toutefois elles le sont moins, le delta à la charge des communes est un peu plus important.
- M. Michel Equey constate que l'occupation de la Grande salle a été optimale en 2022 (tous les week-ends ont été occupés) et qu'il en est de même déjà pour 2023. Par contre, le montant budgété lui semble bien inférieur aux prix demandés pour la location (rubrique 350.427, p. 12).
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne qu'il y a des locations qui ne sont pas facturées, comme dans le cas des sociétés locales qui ont droit à une location gratuite par année. De plus, les habitants de Vufflens payent meilleur marché.
- Au sujet du corps de police, M. Samuel Berthoud constate que le contrat avec une société de surveillance prévoit des rondes de nuit et des amendes d'ordre (rubrique 610.318, p. 29). Y a-t-il eu un déclencheur étant donné que, jusqu'à présent, il n'y a pas grand-chose au niveau de la « criminalité » à Vufflens ? Peut-on avoir davantage d'informations concernant les missions qui seront confiées à cette société de surveillance ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, déclare que la Municipalité a émis l'idée de faire faire des rondes de nuit. Ce sont des idées qui seront soumises au Conseil qui les acceptera ou pas. Les missions du corps de police concernent surtout les amendes d'ordre ainsi que la sécurisation des abords de l'école. Il rappelle qu'il y a eu passablement de déprédations derrière l'église. Ce n'est évidemment pas du grand banditisme, mais il s'agit d'un problème récurrent.
- M. Jean-Marc Lüscher souhaite connaître les déprédations qui ont eu lieu ainsi que le coût lié à ces déprédations.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que la Municipalité porte plainte auprès de la police à chaque déprédation. Des auditions ont eu lieu au cours desquels les responsables ont reconnu les faits. La Municipalité a été entendue par le Tribunal des mineurs. Mais, au final, les quelque CHF 20'000.- ont été à la charge de la Commune, alors que les jeunes n'ont écopé d'aucune sanction à part une remise à l'ordre. Il est vrai que c'est assez démoralisant de porter plainte. Quant aux exemples de déprédations, il s'agit d'un tag sur le bâtiment polyvalent du côté du tennis, de plaques cassées, de tags sur les murs de l'école, de l'église, etc. C'est un problème récurrent. Les employés communaux les nettoient au fur et à mesure, mais il ne s'agit pas d'un travail très agréable...
- M. Jean-Marc Lüscher rétorque que cela ne changerait rien du tout de faire appel à une société de surveillance, puisqu'il ne se passe rien du côté du Tribunal des mineurs.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, rappelle que cette société n'est pas seulement prévue pour faire des rondes de nuit, mais aussi pour mettre des amendes d'ordre ainsi que surveiller et sécuriser les alentours de l'école. La Municipalité espère que des agents de sécurité auront plus de poids que les Municipaux (formation à l'appui), qui ont été plusieurs fois malmenés en faisant respecter la loi. Est-ce vraiment le travail de la Municipalité ou ne serait-ce pas mieux de déléguer ces missions à une agence de sécurité ? Ce sont les réflexions de la Municipalité ainsi que celles de la commission de mobilité sécurisée.
- M. Michel Equey se dit sidéré que la Commune paie plus de CHF 200'000.- de charges cantonales pour la gendarmerie alors que celle-ci est absolument incapable de gérer les nuisances des rodéos des voitures dans la ZI.
- Concernant la rubrique 710.4655 « Participation communale sociale », p. 32, M. René Parrat se questionne sur l'exonération de la taxe déchets annoncée par M. le Syndic. Comment cela va-t-il fonctionner étant donné le principe du pollueur-payeur ? La base légale a-t-elle été vérifiée ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que, s'agissant d'un compte affecté, il faut bien comprendre qu'il faudra puiser dans le compte social pour mettre dans le fonds des déchets, car ce dernier doit être à zéro. La légalité de cette opération a été contrôlée avec la fiduciaire.



- M. René Parrat souligne qu'il s'agit donc d'une opération comptable.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme. Chaque citoyen ou ménage recevra une facture en 2023, mais celle-ci sera mise à zéro et mentionnera la raison de la ristourne.
- M. Michel Equey souhaite savoir pourquoi la Municipalité a reporté à 2025 l'aménagement de la zone 30 km/h alors que celle-ci avait normalement été prévue l'année prochaine (Plan des investissements, p. 36).
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie pour cette très bonne question. Comme cela a été déjà dit, un crédit d'étude a été demandé pour 2023. Il s'agit d'un travail en collaboration avec la commission de mobilité sécurisée ainsi qu'avec la société qui sera en charge de réaliser un plan de mobilité du village. La Municipalité est partie pour agir sur la globalité du village, et non pas secteur par secteur car rien de bon s'en sortira. Peut-être que le projet sera prêt en 2024 et qu'un préavis pourra être présenté dans la foulée.
- Concernant la démolition du fameux carnotzet prévu en 2023 ou 2024 (point 2, Bâtiments & constructions), M. René Parrat estime que l'on va y arriver !
- « On tient bon ! » renchérit M. Olivier Duperrut, Syndic.
- La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et procède alors au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 7/2022 du 14 novembre 2022 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DÉCIDE**

1. D'approuver le budget de fonctionnement pour 2023 présentant un total de revenus de CHF 8'953'900.- et un total de charges de CHF 8'940'700.-, l'excédent de recettes de CHF 13'200.- étant attribué au capital.

Le préavis n° 7/2022 est accepté à la large majorité par 31 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

## **6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2022 : « REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DU CHEMIN DE LA MÉSANGE »**

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

### **Rapport de la commission**

Le rapport de la commission, composée de MM. Eric Scharmay, Président, Cédric Boss et Patrick Vigouret, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 12 décembre 2022.

Le rapport est lu par M. Eric Scharmay, Président.

### **Discussion**

- Au sujet du rapport de la commission relevant que la Municipalité a « courtoisement » proposé aux bordiers de profiter des travaux pour réfectionner le revêtement du chemin privé de la Mésange, M.

Raymond Lambelet relève toutefois que, si les usagers ont effectivement été convoqués, il avait déjà fait une enquête bien avant et avait transmis les résultats à la Municipalité. Il a dû s'excuser pour cette séance, car il était absent, et regrette qu'elle n'ait pas été déplacée, étant donné qu'il avait fait le travail en amont. Si la Municipalité a trouvé judicieux de convoquer les riverains, il déplore qu'il n'y ait pas eu de volonté, d'un côté comme de l'autre, de trouver une entente. Il persiste et signe : l'aménagement de ce chemin est une erreur des autorités des années 60-70. L'entrée est une catastrophe et représente un manque de responsabilité des municipalités qui se sont succédées. Il espère tout de même qu'on procèdera au déplacement de la borne hydrante (BH) qui est au fond du jardin d'un propriétaire bien que ce chemin ait un accès obligatoire. En tant que qu'ancien commandant, il peut affirmer que c'est tout simplement inaccessible.

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise que l'intention de la Municipalité était effectivement de discuter. Par contre, lors de la séance, il n'y a pas eu une seule personne qui ait montré le moindre intérêt à réfectionner le chemin. Les bordiers ont même relevé que si la qualité du revêtement était améliorée, les automobilistes risquaient d'y circuler trop vite. Il remercie le Conseiller pour sa remarque concernant la BH et s'informerait de ce qui peut être fait.
- M. Raymond Lambelet répète qu'il faut en tout cas faire quelque chose pour la BH, car, si trois voitures se trouvent sur le chemin, on ne peut pas accéder avec un camion.
- En tant que membre de la commission *ad hoc*, M. Cédric Boss explique que l'on parle d'une conduite qui est obsolète et qui a des fuites d'eau, ce qui est un vrai problème.
- M. Raymond Lambelet déclare que l'on avait compris.
- M. Cédric Boss prie son collègue de ne pas faire de commentaires durant son intervention. Il relève que ce n'est pas chez lui, que cela ne le concerne donc pas directement. Mais, à un moment donné, il faut avoir de la considération pour l'eau qui part on ne sait où. Cette conduite est fichue, que fait-on alors ? On attend un geyser ou que la BH ne soit plus alimentée ? Il faut mettre à niveau cette conduite.
- La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et procède alors au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 8/2022 du 14 novembre 2022 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DÉCIDE**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Mésange ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt au taux le plus favorable du marché actuel ;
3. D'amortir cet investissement par la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite et le solde, sur une durée de trente ans ;
4. Les charges annuelles de CHF 18'000.- seront couvertes par prélèvement du compte 9280.06 « Financement spécial réseau d'eau potable » conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Le préavis n° 8/2022 est accepté à l'unanimité.

## **7. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE M. YVES TROTTET « ENJEUX D'UNE MOBILITÉ SÉCURISÉE »**

### **Réponse de la Municipalité**

La réponse municipale a été régulièrement déposée et figure dans le registre *ad hoc*.

### **Rapport de la commission**

Le rapport de la commission, composée de Mmes Martine Nicollerat, Présidente, et Alienor Llona, et de MM. David Goy, Jérémy Maillefer et René Parrat, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 10 décembre 2022.

Le rapport est lu par Mme Martine Nicollerat, Présidente.

### **Discussion**

- M. Cédric Boss a cru comprendre que la commission *ad hoc* propose de déplacer ailleurs les bus qui transportent les enfants à l'école. Est-ce bien le cas ?
- Mme Martine Nicollerat lui répond que non. Il n'est pas question de déplacer les bus, mais de faire en sorte qu'ils ne stationnent pas devant l'école lors de l'attente qui peut durer quelques minutes et qu'ils attendent dans un endroit plus approprié.
- M. Cédric Boss estime qu'il s'agit d'une excellente idée. N'étant pas père de famille, il ne peut pas s'imposer comme tel. Cependant, il se dit dérangé par le nombre de voitures privées qui s'arrêtent devant l'école. Tant qu'il y aura des bus, cela empêchera « les Porsche Cayenne et les Volvo à la c\* » de s'arrêter. Il est dérangé par le fait que l'on déplace les bus ailleurs alors qu'ils sont très bien là.
- Mme Alienor Llona précise qu'il ne s'agit pas de déplacer les bus, mais d'éviter que deux bus soient en attente devant l'école alors qu'il n'y a de la place que pour un seul.
- La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et procède alors au vote. Etant donné que le libellé des conclusions de la commission diffère sur la forme des conclusions de la Municipalité, Mme Stéphanie Reda propose de voter d'abord les conclusions municipales et, ensuite, les conclusions de la commission.

La réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Trottet est soumise à l'adoption du Conseil communal qui :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Trottet « Enjeux d'une mobilité sécurisée » du 14 novembre 2022 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

1. D'approuver les conclusions municipales, à savoir : prendre acte du rapport de la Municipalité sur le postulat de M. Yves Trottet et lui donner les moyens de réaliser la suite annoncée tout en maintenant en fonction la commission qui collabore efficacement avec elle ;
2. D'approuver les conclusions de la commission, à savoir : prendre acte du rapport de la Municipalité sur le postulat de M. Yves Trottet et l'inviter à poursuivre les démarches initiées.

Les conclusions municipales sont acceptées à la large majorité par 27 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Les conclusions de la commission sont acceptées à la large majorité par 30 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

## 8. RÉFLEXIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'UTILITÉ PUBLIQUE

La présentation PowerPoint de la Municipalité et ses annexes (courrier de l'ASIVenoge du 22 novembre 2022 ; courriers de l'AJERCO de juin 2022 et du 12 décembre 2022 ; fiche technique du bâtiment de l'ancienne école) sont annexées au présent procès-verbal.

Avec cette présentation synthétique, la Municipalité – par la voix de Mme Caroline Jaugey – souhaite faire ressortir le potentiel des deux zones d'utilité publique (ZUP) de la commune de Vufflens-la-Ville : les secteurs Marteley et Bovon. La Municipalité insiste sur le fait que les contenus présentés par le biais des diapositives sont des pistes de réflexion.

### Discussion

- M. Raymond Lambelet demande si le projet EMS théorique est bloqué sur le secteur Marteley ou s'il pourrait être déplacé.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que, pour un tel projet avec un EMS et des logements protégés, il faut de la surface.
- M. Raymond Lambelet constate alors qu'il ne serait pas possible de croiser avec le secteur Bovon.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, le lui confirme. Sur Bovon, on est très limité au niveau du terrain et des limites de construction. Il y a très peu de surface.
- M. Oliver Duperrut, Syndic, ajoute que, pour que le projet soit viable, il y a des dimensions à respecter.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, précise qu'il y a un nombre de lits minimum à respecter pour l'EMS.
- M. Raymond Lambelet le déplore, car, selon lui, Bovon était l'emplacement idéal pour un EMS.
- M. Oliver Duperrut, Syndic, rappelle qu'il faut bien se mettre en tête que la Commune possède deux ZUP : Bovon et Marteley. Le jour où on va commencer à faire quelque chose dans une ZUP, cela n'ira pas sans l'autre. En effet, si on présente un projet pour le secteur Bovon uniquement, le Canton va intervenir en disant « Quelle est cette tache bleue en Marteley ? Avez-vous un projet ? » [diapositive n° 2]. S'il n'y a pas de projet, le Canton prendra cette ZUP.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, souligne que la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a en effet attiré l'attention de la Municipalité sur les ZUP de la Commune et sur ce qu'elle prévoit d'y créer.
- M. Oliver Duperrut, Syndic, ajoute que les projets sont en rapport avec la dimension du programme, mais que l'on peut bien sûr discuter du meilleur endroit pour les réaliser ou pas.
- M. Raymond Lambelet déclare que, rien qu'avec la présence de la salle de sport, l'école serait mieux placée en Marteley. Il faut supprimer les écoles actuelles et les déplacer en Marteley et on règle le problème.
- M. Oliver Duperrut, Syndic, rétorque que c'est un éternel débat.
- M. Samuel Berthoud revient sur le point laissé en suspens concernant le bâtiment de l'ancienne école : est-il protégé ou pas ? Cette question est importante pour pouvoir se projeter.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, reconnaît qu'il s'agit d'une question qui a été posée lors de la séance du Conseil d'octobre et qu'il aurait fallu rajouter une diapositive à la présentation avec la fiche technique des bâtiments historiques. Selon lui, il doit y avoir une partie de l'école qui est protégée. Car l'école a été construite en deux temps : d'abord là où se trouvent l'UAPE et l'appartement, et le reste ensuite. La fiche technique du bâtiment sera jointe à la présentation PowerPoint.
- M. Cédric Boss souhaite connaître le nombre de lits qui seraient prévus pour l'EMS en Marteley.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond qu'il s'agirait de 50 à 60 lits.
- « Comment vous dire... ? » s'interroge M. Hervé Bandini. Après le dernier Conseil communal et en recevant l'ordre du jour de la présente séance, il était plein d'espoir qu'on allait avancer dans le sens de ce qui avait été relevé lors du dernier Conseil, mais ses espoirs sont un peu douchés. Il a en effet l'impression que la Municipalité répète ce qui a déjà été dit sous une forme différente. Et, c'est écrit

noir sur blanc [diapositive n° 7], la commission mixte Conseil/Municipalité est placée à la fin du processus alors qu'il faudrait qu'elle intervienne au début. On va de nouveau se retrouver avec une commission mixte qui doit valider et confirmer le programme, alors que le Conseil aimerait élaborer le programme ! On ne sort pas de cette logique où on doit valider quelque chose, participer à la validation de quelque chose, alors qu'on ne l'a pas élaboré. Avec un chemin qui, lui semble-t-il, est toujours tracé dans la même direction : un EMS, ça ici, ça là. On peut l'enrober de toutes les manières, le Conseiller reste particulièrement glacé par rapport à cette manière de faire...

- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie pour cette réflexion. C'est honorable de se poser la question ainsi. Il ne faut pas oublier toutes les séances que la Municipalité a eues avec les départements du Canton, Réseau Santé, etc. Il faut avoir un point de départ, mais rien n'est gravé dans le marbre : aujourd'hui, c'est une proposition avec laquelle il faut travailler. La Municipalité était pleine d'interrogations et d'idées et a aussi eu droit à une douche froide quand elle s'est adressée auprès des services cantonaux. Le travail de l'Exécutif est de déblayer le terrain, de donner le cadre. Au départ, la Municipalité était partie avec des appartements protégés, et pas un EMS ; mais le gros problème, c'est que les appartements protégés ne rentrent pas dans de la ZUP. La proposition est de reprendre la base avec une commission mixte Conseil/Municipalité et de repartir, non pas à zéro puisqu'il y a des fondations dont il faut profiter, pour construire qqch dessus. Après, ce sera au Conseil communal de décider si oui ou non le projet sera profitable pour le village.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, répète que ce sont des pistes de réflexion.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme qu'il s'agit vraiment de poser la base. C'est aussi la raison pour laquelle une étude participative avec les habitants du village est prévue pour faire remonter des idées. Il faudra ensuite savoir ce qui peut être fait sur nos ZUP au niveau cantonal.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, déclare que c'est très flou : même la DGTL et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ne sont pas d'accord.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, reprend que l'intention de la Municipalité n'est pas d'imposer ses vues à la commission mixte. On doit construire ensemble, développer sur le village, connaître la réflexion villageoise, savoir si les habitants seront d'accord ou pas.
- M. Hervé Bandini demande si les habitants pourront juste être d'accord sur ça ou pas ? [Il désigne les diapositives n° 6 et 7]. Les habitants pourront seulement donner des réponses sur le programme envisagé pour le secteur Marteley. Selon lui, les réflexions du village viennent trop tard. Il devrait y avoir, à ce stade du développement du projet, une réflexion plus large que celle de la Municipalité. Le chemin est balisé et l'on va se retrouver à la fin à pouvoir dire oui ou non.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le conteste, car les réflexions des habitants seront prises en considération dès le départ. Il n'y a rien qui est fait si ce n'est des fondations qui sont posées.
- M. Hervé Bandini constate que l'on est pourtant en train d'étudier un objet qui est très précis et sur lequel on pourra se prononcer au moment où un travail aura déjà été fait.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, réplique qu'il faut espérer que la Municipalité vienne vers le Législatif avec une base un peu solide et pas avec des idées farfelues.
- M. Hervé Bandini rétorque que la base peut être aussi solide que possible, mais que le projet ne sera pas adéquat si ce n'est pas ce que les villageois veulent.
- M. Guillaume de Buren déclare que, la pluie verglaçante, il l'a sentie lors du dernier Conseil communal. Il y a eu, suite à la séance, plusieurs échanges de courrier avec des personnes qui partageaient cet avis ; finalement ça n'a pas débouché sur grand-chose, mais il y avait une inquiétude. Il souhaite remercier la Municipalité pour les informations qui ont été données ce soir qui lui ont permis d'apprendre de nombreux éléments factuels, techniques, etc. Cependant, il rejoint un peu le constat de son collègue M. Bandini : si on dézoome un peu, on est certes mieux informé, mais la situation de base, l'algorithme, n'a pas changé. On est néanmoins en train de faire un bout de chemin et le Conseiller déclare le souhaiter vraiment. Pour lui, l'élément qui est complètement nouveau et qui cristallise le programme, c'est cette date de la DGCS de 2023. Il se dit que, si cette date doit être respectée comme un impératif, alors oui, le chemin est tracé. Si toutefois on souhaite avoir un projet « à nous », on doit accepter d'abandonner cette date.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, annonce que la date de 2023 n'est pas un impératif. Comme l'a dit Mme Caroline Jaugey dans sa présentation, si le projet n'a pas lieu en 2023, ce sera pour 2028 (avec un

dépôt en 2027 pour qu'il puisse être validé en 2028). Il n'y a pas d'urgence. C'est la raison pour laquelle la Municipalité souhaite prendre son temps, travailler en collaboration avec le Législatif et faire appel à la participation villageoise. On sait très bien que ce genre de projet est de longue haleine : il y a l'étude de faisabilité avec un architecte, l'étude pour la fondation, celle pour les bâtiments communaux, les normes VSS, etc. Il y a un énorme travail là-dedans. Si l'on parle de 2023, c'est pour être dans le train, pour avoir le ticket afin de pouvoir construire. Mais ce n'est pas pour cette raison que cela va être construit en 2024 ou 25, ça risque d'être construit en 2027 ou 28. C'est une très bonne question qui permet de clarifier cette date de 2023, mais il ne faut surtout pas bloquer là-dessus.

- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, ajoute que l'on n'est pas les seuls à présenter des dossiers. On ne sera peut-être pas choisi à ce moment-là, mais cela permettra d'avancer ensemble afin de présenter quelque chose de concret pour la législature suivante, en 2028. On sait que cela va prendre du temps et ne pas se faire du jour au lendemain.
- M. Patrick Vigouret rejoint également M. Bandini. Si, au final, il n'a pas été clairement expliqué pourquoi l'école ne pourrait pas être construite sur le secteur Marteley, détruite à l'emplacement actuel pour y mettre un EMS ou autre, le Conseiller déclare qu'il y aura, pour sa part, de la frustration. Il a besoin d'arguments très concrets pour savoir pourquoi ce ne serait pas possible. Bien sûr, il a pris connaissance des surfaces disponibles, mais c'est en l'état actuel, avec l'école. Si on détruisait le tout, il y aurait peut-être suffisamment de place.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, rappelle qu'il y a le projet de l'ASIVenoge d'extension du collège de Penthalaz et que ladite association n'est pas du tout prête aujourd'hui à détruire l'école et à la reconstruire ailleurs. Pour l'ASIVenoge, l'école actuelle répond tout à fait aux normes, il n'y a aucune raison de la détruire.
- M. Patrick Vigouret rétorque que ces explications ne sont pas suffisantes.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, estime que la commission mixte est justement formée pour apporter des réponses à ce genre de préoccupations et d'inquiétudes qui se trouvent au sein du Conseil. Il faut vraiment travailler main dans la main. Mais il est vrai que, au final, le nerf de la guerre reste toujours l'argent...
- Mme Fanny Falconnet adresse ses remerciements à la Municipalité pour cette présentation qui lui a permis d'éclaircir certaines données dont elle avait besoin pour les ZUP. Elle dit rejoindre, elle aussi, l'avis de M. Bandini. Ce dont elle aurait besoin, c'est de savoir quel est exactement le mandat, le cahier des charges, de cette commission mixte. Comment est-ce qu'elle s'insère dans ce projet ? C'est ce qui est important à ses yeux.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que le mandat de cette commission mixte est de s'occuper de la participation du village, de remettre les bases. Un sondage va être effectué auprès de la population sur le programme proposé par la Municipalité : la fondation, les bâtiments communaux. Est-ce qu'il y en a besoin ou pas ? Y a-t-il d'autres idées ? Ce sera la base du sondage, même si rien n'a encore été fait. On part de zéro à ce niveau-là.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, précise que ladite commission consultative bipartite a été nommée par le Bureau et que ses membres seront informés au lendemain de la séance. La liste sera également transmise à la Municipalité.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, la remercie. Avec les fêtes qui s'approchent, la Municipalité propose de rencontrer les membres de la commission durant le mois de janvier 2023 afin de créer le sondage pour le village. Et à partir de là, d'avancer.
- M. Laurent Corbaz estime qu'il y a une confusion dans ce qu'il entend. Entre l'approche participative qui est proposée et les dates qui ont circulé, cela crée un peu de confusion. A partir du moment où on abandonne l'idée de 2023 et qu'on considère plutôt l'horizon 2028, le projet prend une dimension plus compréhensible et plus ouverte. On peut en effet avoir une commission mixte qui travaille avec la population et qui arrive avec des conclusions plus larges incluant de nouvelles propositions. Cela peut se faire au cours de l'année à venir, ce qui laisse le temps de travailler sur la mise en œuvre dans les 3-4 années qui suivent. Cela permet d'ailleurs toujours d'être à flot avec l'horizon 2028. Ainsi, les craintes exprimées par ses collègues tendent à se relativiser.

- M. Cédric Boss se questionne concernant la DGCS : est-ce qu'il y a quelque chose de concret sur les besoins d'EMS et de CAT (Centres d'accueil temporaires) à Vufflens-la-Ville ?
- Mme Caroline Jaughey, Conseillère municipale, lui confirme que le plan de législation du Programme d'investissements de modernisation des EMS et EPSM (PIMEMS) met l'accent sur les besoins en lits en EMS, en logements protégés, en places de CAT. Vufflens-la-Ville est à la jonction de trois réseaux : La Côte, Lausanne et Nord-Broye. Il y a des besoins avérés en lits et notre positionnement serait idéal pour la région.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, rajoute que le PIMEMS prévoit un certain nombre de lits par année.
- Mme Caroline Jaughey, Conseillère municipale, précise qu'il s'agit de 130 lits par année.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que ce n'est toutefois pas suffisant, qu'il en manque encore. De nombreux projets ripent souvent et se concrétisent sur deux législatures. C'est la raison pour laquelle la date de 2023 n'est pas une date butoir pour avoir quelque chose. Les projets sont de longue haleine : développer une maison de santé avec, en plus, des bâtiments communaux, c'est extrêmement complexe. C'est une discussion supplémentaire à avoir avec la fondation.
- M. Cédric Boss se demande si, en créant ce projet, un département nous a dit non, oui ou peut-être ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que la DGCS a annoncé qu'il y avait un véritable besoin régional de lits supplémentaires ainsi qu'une maison de santé, et pas uniquement des appartements protégés.
- M. René Parrat rappelle qu'il avait déposé, en 2015, un postulat qui a débouché sur une vision globale. Il aura donc fallu sept ans pour arriver à cette présentation. Il se dit content, car on pose enfin quelque chose sur le papier. Il est également satisfait, parce que la Municipalité a fait un travail d'analyse des besoins. Il considère qu'elle ne met pas le Conseil communal devant un fait accompli, mais qu'elle a sauvegardé des possibilités. Il faut partir d'une manière constructive et pragmatique – ce qu'a fait la Municipalité en mettant sur pied une commission mixte et une consultation. Il ne se fait cependant aucune illusion quant à la démolition du collège sur la zone de Bovon, car il n'y aura jamais d'accord possible, à son sens, avec d'autres communes partenaires dans les associations intercommunales et la Commune n'aura peut-être pas les capacités financières non plus. Mais tout cela devra être étudié. Il faut aussi être conscient que, dans le cadre d'une démarche participative, certaines choses vont peut-être être rediscutées complètement. Mais, s'il a bien compris l'intention de la Municipalité, elle est tout à fait ouverte à ça, elle a simplement mis des lignes pour pouvoir avancer. Maintenant, il faut y aller et il n'a pas de crainte quant au résultat !
- M. Joseph Vanderweckene se dit prêt à souscrire aux propos de son collègue, mais avec une petite réserve : quand il y a un problème, on doit au préalable dresser le cadre général avant de voir les contraintes, qui viennent dans un deuxième temps. Il a l'impression qu'on est parti, ici, des contraintes d'abord. Dans une approche de projet, il faudrait faire comme s'il n'y avait pas de contraintes au départ afin d'arriver à un projet idéal et, ensuite, tenir compte des contraintes. Et ne pas faire l'inverse, selon lui.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, a de la peine à adhérer à ces propos. Il cite l'exemple d'un habitant qui achète 1000 m<sup>2</sup> de terrain pour y construire un bâtiment. S'il veut construire un petit château, ce n'est pas possible, car il y a un règlement à suivre. C'est exactement la même chose dans le cas qui nous intéresse : il y a un cadre, que la Municipalité est déjà allée chercher, qui va permettre à la commission mixte de travailler avec cette base. Et c'est sans dire que les idées extérieures ne seront pas bonnes à prendre, mais il faudra vérifier qu'elles soient réalisables par rapport à des contraintes de règlements, etc.
- M. Samuel Berthoud souhaite savoir si la commission mixte va se concentrer uniquement sur le secteur Marteley ou sur le secteur Marteley-Bovon.
- Mme Caroline Jaughey, Conseillère municipale, lui répond que l'étude portera sur les deux secteurs, car il s'agit d'une analyse globale.
- M. Samuel Berthoud enchaîne en soulignant qu'il y a quand même deux timelines différentes : une urgence et quelque chose qui est à plus long terme.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui demande de quelle urgence il parle.
- M. Samuel Berthoud lui répond que, d'après les courriers annexés à la présentation, la création d'une UAPE est plus urgente.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, rétorque qu'il n'y a plus d'urgence aujourd'hui.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, annonce que cela rentrera dans le prochain plan de développement de l'AJERCO.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, plaisante en disant qu'il est urgent d'attendre.
- M. Thierry Marchon se questionne concernant l'appel à candidature pour l'exploitant-investisseur pour la maison de santé. Avoir lancé l'appel en octobre 2022 et faire la sélection d'un candidat en 2023, en quoi est-ce que cela pourrait bloquer la temporalité de la réalisation de cette maison de santé ? Car l'exploitant-investisseur n'aura peut-être pas le même rythme de travail que la Commune. Le Conseiller doute que la souplesse temporelle promise par la Municipalité soit la même pour l'exploitant-investisseur qui est derrière le projet.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie pour cette question. Il déclare que ces doutes peuvent être levés, car, quand on parle de fondations, on constate qu'elles ne se sont pas faites en un jour (exemple de la fondation EMS La Venoge à Penthalaz). Pour être subventionnées au niveau cantonal, on doit passer par le PIMEMS, ce n'est donc pas quelque chose qui se monte en deux ans. En discutant avec la DGCS, on a pu constater que ce sont des projets de longue haleine.
- M. Thierry Marchon rebondit sur les propos de M. le Syndic mentionnant que, pour le lancement d'un tel projet, il faut avoir un permis de construire pour pouvoir obtenir un subventionnement.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'interrompt en soulignant qu'il n'y a pas besoin de permis de construire.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, ajoute que, du moment que le projet rentre dans le cadre du PIMEMS, il n'y a en effet pas besoin d'un permis de construire.
- M. Michel Equey a besoin d'être rassuré : en l'état actuel de l'avancement des démarches, est-ce qu'on est sûr qu'un certain service de l'Etat ne viendra pas vers nous en disant que nos ZUP vont être dézonées et passées en zone agricole ? Est-ce qu'on est protégé à ce niveau-là ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, admet qu'il n'y a aucune assurance, car le plan général d'affectation (PGA) de la Commune date de 2000, il aura donc 23 ans. Quand la Municipalité a rencontré la DGTL, ils ont dit attendre notre plan d'affectation communal (PACOM) pour juin 2022. La Municipalité a déclaré qu'elle ne l'avait pas commencé, qu'il n'était donc pas possible de le déposer. Le lendemain matin, l'interlocuteur a rappelé la Municipalité pour s'excuser : Vufflens-la-Ville n'était pas dans la liste des communes qui devaient déposer un PACOM en 2022. Actuellement, on en est là, mais on ne sait pas si, demain, le Canton va nous faire parvenir un courrier stipulant que nous devons faire notre PACOM d'ici à 2025-2026. Le problème est que nos ZUP pourraient être dézonées en terrain agricole, et là le train aura passé. A nouveau, la Municipalité ne dit pas qu'il y a une urgence, mais... On avait discuté de refaire notre règlement de la police des constructions, parce qu'il est un peu obsolète. Mais le Canton n'accepte pas que le règlement de la police des constructions seul soit mis à jour, il faut refaire la totale, dont le PACOM. Et c'est la raison pour laquelle la Municipalité avait décidé de ne pas avancer davantage. On se serait en effet mis un autogoal, car nos ZUP auraient tout simplement pu passer à l'as... On a donc temporisé, tout en mettant une petite lumière pour réfléchir sur ce qui devra être réalisé sur nos ZUP. On n'a peut-être pas fait correctement, il aurait peut-être d'abord fallu venir vers le Conseil, mais on a d'abord posé les bases, pour travailler ensemble après. Mais il est certain que l'on peut réussir à faire quelque chose de bien en travaillant ensemble.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, remercie les différents intervenants. Elle est consciente qu'il y a encore de nombreuses questions en suspens, mais, s'agissant d'un vaste sujet, on aura l'occasion d'en rediscuter dans les mois à venir.



## 9. LA MINUTE DES DÉLÉGUÉS

Les six rapports des commissions et délégations intercommunales, annexés au présent procès-verbal, ont été déposés sur Intranet entre le 7 et le 12 décembre 2022.

Ils sont lus par leurs délégués respectifs, soit :

- M. Michel Equey pour l'Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes (ASPIC)
- Mme Martine Nicollerat pour la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI)
- M. Patrick Vigouret pour l'Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environ (AIEV)
- Mme Stéphanie Reda pour l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge)
- Mme Marie-Laure Lüscher pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO)
- Mme Diana Duperrut pour l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe).

### Discussion

- M. Patrick Vigouret demande si, à l'instar des procès-verbaux des séances de Conseil qui se trouvent sur le site internet de la Commune, les procès-verbaux des intercommunales pourraient y être publiés.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, lui répond que le Bureau se renseignera et que, si c'est possible, ce sera fait. Par ailleurs, elle informe l'assemblée que la CCRI est à la recherche d'un-e suppléant-e et qu'une annonce à ce sujet sera déposée sur Intranet. Mme Alienor Llona se dit intéressée par ce poste. La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

## 10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Joseph Vanderwekene a entendu M. le Syndic parler des dernières installations dans la ZI. Il rappelle qu'à l'époque, une étude d'impacts, sonores notamment, avait été faite. Compte tenu de l'installation des nouvelles entreprises, il serait judicieux de demander une actualisation de cette étude, car il y avait des endroits qui étaient un peu tangents.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui confirme qu'une étude d'impacts est en train d'être réalisée avec le projet du Canton et des CFF sur la commune d'Aclens.
- M. Joseph Vanderwekene relève que celle qui existe commence à dater. Il faudrait déjà que l'existante soit adaptée en fonction des nouvelles entreprises, notamment sur la parcelle du Canton.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que c'est justement grâce à la parcelle du Canton que l'étude sera actualisée. Etant membre du SEVA, il peut affirmer que c'est en train de se faire. Un premier projet est déjà arrivé qui est en train d'être réactualisé. Il ajoute qu'il fera passer le message.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce que, comme évoqué dans les communications du Bureau, elle cède la parole à M. Dominique Blanc pour sa présentation. [Plusieurs minutes défilent].
- M. René Parrat dépose alors une motion d'ordre. Compte tenu des difficultés informatiques, il demande que la présentation de M. Blanc soit reportée à la prochaine séance – à moins d'une urgence caractérisée.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, fait voter la motion d'ordre de M. Parrat qui est acceptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions. La présentation de M. Blanc est donc reportée à la séance du Conseil communal du mois de mars 2023. La Présidente cède encore la parole à M. le Syndic qui souhaite adresser ses traditionnels remerciements et vœux de fin d'année.

- Olivier Duperrut, Syndic : *Nous voici déjà arrivés au terme de cette année 2022. Je profite de mon temps de parole pour vous remercier de votre engagement, vous qui avez fait partie d'une commission permanente ou adhoc ainsi que tou-te-s les autres conseillères et conseillers, le bureau, le Président et maintenant la Présidente, avec lesquels nous entretenons toujours des rapports très cordiaux. Merci à vous tous et à toi Hervé pour ces trois années passées à la présidence du Conseil communal et maintenant à toi Stéphanie. Je te souhaite le meilleur dans tes fonctions qui assurément seront enrichissantes. La Municipalité constate avec plaisir qu'après un an et demi, nos nouveaux conseillères et conseillers ont trouvé leurs marques au sein de l'assemblée. Mes remerciements vont également à mes collègues qui ont eu fort à faire cette année ainsi qu'à notre personnel communal soit Sandrine Böhlen, Dominique Nijenhuis, Patricia Trebern ainsi qu'à Nelso Batista et Patrice Panchaud, toujours fidèles au poste et au service de la population pour la servir le mieux possible. Un énorme merci au nom des autorités. Avec la météo de ces derniers jours, j'en profite également pour remercier Patrice Panchaud qui s'occupe du déneigement durant l'hiver et Nelso Batista qui le seconde. Des remerciements également pour le personnel de la cantine et de la bibliothèque, aux patrouilleuses, à M. Verly pour sa disponibilité et ses connaissances de la technique de la grande salle, à Mme Gruaz notre archiviste, à M. Panchaud pour le refuge et la famille Bolay pour la gestion de la compostière en Faraz. Je ne voudrais pas oublier toutes nos sociétés locales ainsi que le GSL pour leur dévouement, leur dynamisme et leur engagement pour animer sportivement notre village ainsi qu'une partie des Communes avoisinantes pour certaines disciplines. Sans l'engagement de toutes ces personnes, la vie à Vufflens-la-Ville n'aurait pas la même qualité ni la diversité qui est proposée. Au nom de la Municipalité, je vous souhaite de passer un joyeux Noël qui est traditionnellement un moment d'échange avec nos familles. Prenez soin de vous et belles fêtes de fin d'année à toutes et tous !!! [Applaudissements de l'assemblée].*
- M. Michel Gruaz : *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, vous avez entendu notre Syndic et tous les remerciements qu'il adresse à chacun. Un président de société, c'est un peu comme un Syndic, c'est une personne qui doit remercier beaucoup de monde et, surtout, veiller à n'oublier personne. Or, tout comme un président de société, il en fait généralement nettement plus que tous ceux qu'il remercie. Cependant lui-même n'est pas souvent remercié. Une fois n'est pas coutume, la Municipalité et le personnel, par la voix du Vice-syndic, tient à le remercier pour son engagement. Olivier, malgré tes nombreux autres engagements, tu as assumé, en 2022, avec conscience les tâches inhérentes à ta fonction. Nous apprécions ton esprit entrepreneurial, ton pragmatisme, ton bon sens terrien, ton orientation vers les solutions. Tu sais aussi tolérer et vivre avec nos points faibles. Merci pour le soutien que tu nous apportes lorsque nous sommes confrontés à des dossiers difficiles, tu es toujours présent quand il le faut. Merci M. le Syndic ! [Applaudissements de l'assemblée].*
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, adresse également ses remerciements à l'assemblée pour l'accueil qui lui a été accordé dans le cadre de ses nouvelles fonctions. Elle remercie les quelques membres du Conseil qui lui ont téléphoné, l'ont interpellée et soutenue, car les échanges qui en ont découlé sont toujours très enrichissants et permettent d'avancer et d'apprendre. Un chaleureux merci à Noémie qui fournit un travail de grande qualité dans l'ombre. Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et tous ! Tout le monde est convié à venir partager le verre de l'amitié.

## CLÔTURE

La Présidente, Mme Stéphanie Reda clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 8 mars 2023 à 20h.**

La séance est levée à 22h35.

## POINTS EN SUSPENS

### Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de ...	Echéance
Postulat	<i>Un plan énergie et climat communal (PECC) pour notre Commune</i>	CC 2-2021 09.06.2021	Municipalité	Réponse annoncée pour le CC du 8 mars 2023
Rapport	<i>Révision du Règlement pour le Conseil communal relatif aux attributions de la COFIN et de la COGEST</i>	CC 3-2022 12.10.2022	Municipalité	Préavis annoncé pour le CC du 8 mars 2023